

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 04/10/24

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11 octobre 2024

sous la Présidence de Madame AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Etaient présents : Madame Martine AUBRY, Monsieur Olivier CAREMELLE, Monsieur Franck GHERBI, Monsieur Arnaud DESLANDES, Madame Charlotte BRUN, Monsieur Jacques RICHIR, Madame Marie-Pierre BRESSON, Monsieur Stanislas DENDIEVEL, Madame Anissa BADERI, Monsieur Sébastien DUHEM, Madame Sylviane DELACROIX, Madame Estelle RODES, Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Monsieur Jean-Claude MENAULT, Madame Alexandra LECHNER, Monsieur Arnaud TAISNE, Madame Johanne GOMIS, Monsieur Martin DAVID-BROCHEN, Madame Marielle RENGOT, Madame Anne GOFFARD, Monsieur Valentin MARTIN, Madame Catherine MORELL-SAMPOL, Monsieur Stéphane LEPETIT, Monsieur Pierre POSMYK, Monsieur Jérôme PIANEZZA, Madame Marion GAUTIER, Madame Karine TROTTEIN, Madame Claire MOUNIER-VEHIER, Monsieur Eddie JACQUEMART, Madame Camille STIEVENARD, Madame Justine RATELADE, Monsieur Didier JOSEPH-FRANCOIS, Madame Christelle LIBERT, Madame Beverley JOLIET, Monsieur Hakim AGOUNI, Madame Delphine BLAS, Monsieur Florent DIXNEUF, Monsieur Roger VICOT, Madame Audrey LINKENHELD, Monsieur Stéphane BALY, Madame Stéphanie BOCQUET, Monsieur Maroin AL DANDACHI, Madame Faustine BALMELLE, Monsieur Xavier BONNET, Madame Julie NICOLAS, Madame Mélissa CAMARA, Monsieur Frédéric LOUCHART, Madame Nathalie SEDOU, Monsieur Maël GUIZIOU, Monsieur Jérémie CRÉPEL, Madame Violette SPILLEBOUT, Monsieur Ali DOUFFI, Madame Ingrid BRULANT FORTIN, Madame Vanessa DUHAMEL, Monsieur Emmanuel CHATELAIN, Monsieur Bernard CHARLES.

Pouvoirs : Monsieur Franck HANOI a donné pouvoir à Monsieur Stéphane LEPETIT, Monsieur Julien PILETTE a donné pouvoir à Madame Anne GOFFARD, Madame Sarah SABE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DESLANDES, Monsieur El Madani OULKEBIR a donné pouvoir à Monsieur Roger VICOT, Madame Joe DABIT a donné pouvoir à Madame Faustine BALMELLE.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **11 octobre 2024**Délibération n° **24/555**

OBJET

**Vœu du Conseil Municipal de Lille  
pour la libération de Paul Watson.**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 21 juillet dernier, le capitaine Paul Watson, fondateur de l'association Sea Shepherd, engagé depuis 50 ans pour la protection des baleines et de la biodiversité marine, est détenu au Groenland et menacé d'extradition vers le Japon. Son arrestation a conduit à de nombreuses mobilisations citoyennes dans notre ville comme dans de nombreuses autres en France et en Europe.

Depuis des décennies, Paul Watson vogue sur les océans du monde entier pour protéger les grands mammifères marins, dont les baleines, rorquals, dauphins, afin d'empêcher la chasse d'espèces classées par l'UICN comme vulnérables ou menacées. Les baleines fournissent pourtant les nutriments essentiels au phytoplancton, constituant la base de toute la vie marine. Par leur défense, Paul Watson contribue à préserver l'équilibre naturel si fragile et si fondamental des océans. Le GIEC, par la climatologue Valérie Masson-Delmotte réaffirme que « les océans sont au cœur de l'équilibre climatique de la planète, ils nous relient tous, et leur préservation est essentielle pour le futur de l'humanité ».

Le Japon ne respecte plus le moratoire sur la chasse commerciale : ce sont bien ses pratiques de pêche à la baleine, illégales depuis 1986, qui doivent être condamnées sur la base du droit international, et non le combat mené par Paul Watson. A ce titre, la notice rouge émise auprès d'Interpol doit être résiliée car elle n'a aucun fondement juridique.

La directive du Parlement et du Conseil européen du 23 octobre 2019 protège les personnes travaillant pour une organisation publique ou privée signalant des violations du droit de l'Union portant atteinte à l'intérêt public. Le Danemark, comme premier pays ayant transposé cette directive, s'honorerait à empêcher l'extradition de Paul Watson, qui devrait bénéficier du statut de lanceur d'alerte et de la protection qui en découle. Pourtant le 21 juillet dernier, bien que le Groenland ait acquis les compétences de justice et de police, c'est bien le Danemark qui a demandé l'arrestation de Paul Watson sur le sol de son ancienne colonie. D'audience en audience, le procureur requiert l'extension de sa détention, maintenant jusqu'au 23 octobre, et refuse d'examiner les preuves de l'innocence de Paul Watson.

S'il est extradé au Japon, Paul Watson risque un procès à charge, avec des conditions de détention déplorables, comme l'a plusieurs fois dénoncé Human Rights Watch.

Considérant l'objectif d'une résolution diplomatique de la situation, le Conseil municipal de Lille dénonce le non-respect par le Japon du moratoire commercial sur la pêche à la baleine et demande :

- au Président de la République, au nom de la France, d'exiger auprès du Danemark l'abandon des poursuites dont Paul Watson fait l'objet ;
- au Président de la République, au nom de la France, d'exiger auprès du Japon l'abandon de la procédure d'extradition qui vise actuellement Paul Watson.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **EMETTRE** un avis favorable à ce vœu.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publiée le 15/10/24

Adoptée à l'unanimité

Le Maire,

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

059-215903501-20241011-213874-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Accusé de réception en Préfecture le : 14/10/24

Martine AUBRY

Le secrétaire de séance,

Béverley JOLIET